Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Châtres - Tome IV

Châtres. — *G., de Castris. — A., de Castris. — Parrochia de Castris,* 1247 (*Historiens de France,* t. XXIV).

Population : 564 hab. en 1902 ; — 552 hab. en 1908.

Par arrêté du 8 août 1792, la paroisse était supprimée et annexée à Evron et Saint-Christophe. — Le 4 juillet 1618, les habitants protestaient respectueusement contre la nomination faite par le marquis de Montecler de Jacq. Girard, comme segrétain, « pour n'avoir l'usage de la langue libre, ne propre à faire les prières, recommandations et publications des commandements de Dieu et articles de la foy, ainsi que secrétain est accoutumé faire tous les dimanches, à la première messe. »

Le 20 août 1729, Louis de Froullay permet de dire la messe dans la chapelle annexée à la cure de Châtres comme par le passé.

Réparation à l'horloge par Jul. Guilmin, 1792.

Le curé Ant. *Badier* qui était passé à la cure d'Evron, par testament du 20 avril 1613, voulut être enterré dans l'église de Châtres. Le pain qu'il donnait aux pauvres le jour de son service devait être moitié seigle, moitié orge. Il choisit pour exécuteurs testamentaires : Pierre Guiot, docteur en théologie, demeurant à Sablé ; Fr. Fourmont, curé de Mézangers, et Fr. Badier, son frère, m^{e} chirurgien à Chanteauceaux. Il donnait un jardin à la fabrique de Châtres.

Guillaume *Pelu,* curé, qui avait résigné à Nic. Barrois, mourut dans l'intervalle, avril 1620. — Pierre *Courte,* par testament du 8 mars 1725, légua 70 ℔ de rente à la fabrique et 10 ℔ au rosaire ; et Jul. Nerbrun. 150 ℔ aux pauvres. — Le curé *Daugeard* a son épitaphe presque oblitérée dans la nef (*Épigraphie,* t. I, p. 203-204). Le cimetière transféré sur le chemin d'Evron fut bénit le 22 mars 1785. — *Geollier,* curé, 1901.

Ecoles. — Honnête personne Guill. Fouqué accepte la charge d'exécuteur testamentaire de « messire Maurice Richefoul, prestre, en recognoissance que ledit testateur a esté son maistre d'escolle, » 1587. — Les « escolliers » sont cités parmi les assistants aux sépultures, auxquelles, pour le dire en passant, il y a aussi un prédicateur, 1581. — Jean Le Gros, prêtre, a également un souvenir pour les écoliers dans son testament de 1575.

L'archidiacre, dans sa visite en 1687, permit que les bancs fussent loués à condition que le revenu tournât en partie « au proffit d'une maistresse d'escolle. »

École libre tenue par les sœurs d'Evron, fermée par circulaire ministérielle du 8 juillet 1902 ; — rouverte par des séculières.

Seigneurie. — Le contrat qui avait démembré de la chambrie d'Evron le fief de Châtres et l'avait aliéné en faveur de M. de Montecler le 18 octobre 1612, fut annulé par acte du 11 décembre 1702. Mais il y eut une cession nouvelle par acte capitulaire du 12 juin 1706. Le fief commence à la Croix Bouessel à un carrefour au haut du bourg à la limite de Saint-Christophe, continue par le chemin allant à la maison de la Fontaine, passe aux viviers de la cure, à Beauregard, à Hauteville, au carrefour du Puy d'Anjou, à la Tannerie, à la maison

seigneuriale de la chambrie et revient à la Croix Bouessel.

Tout le bourg, sauf un bâtiment de la cure, relève du fief de la chambrie (Chart. de Montecler).

Plusieurs paroissiens se plaignent en 1247 des vexations que leur font subir les officiers royaux, et surtout de Thibault du Puyz.

L'église avait besoin de notables réparations à la suite de la guerre de Cent-Ans. Les paroissiens obtiennent un pardon à la fête de la Saint-Martin d'été (4 juillet) pour se procurer les ressources nécessaires, 27 février 1451.

L'*inventaire* de 1906 eut lieu le lundi 12 février après que le bourg eut été envahi par deux brigades de gendarmerie et l'église cernée. M. le curé, après sa protestation lue dans l'église, laissa là l'agent pour aller prier à la porte avec ses paroissiens.

Maires : A. *Duval,* 17 août 1792 ; — Pierre *Blanchard,* 1er septembre 1793 ; — Marquis de *Montecler,* 1902.